

Projet LPPR – Premières analyses

Le bureau de la CP-CNU a engagé un travail de lecture du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, article par article. Nous vous livrons les premières analyses.

Groupe 5 Budgets

Articles 1 et 2

L'article 1 renvoie à l'approbation de l'annexe qui décrit la trajectoire souhaitée pour la recherche en France. Il y a déjà une analyse assez précise de cette trajectoire en comparaison des souhaits de la communauté, tels que relayés par diverses instances, dans le rapport du CESE¹.

En particulier il convient d'examiner avec soin les choix sous-jacents à l'affectation d'une part conséquente de l'augmentation budgétaire au programme 172 (et à l'ANR à l'intérieur de 172) par rapport au programme 150 (qui contient les crédits de fonctionnements « récurrents » et la masse salariale dans les titres 2 et 3).

La somme des 3 programmes mentionnés dans le tableau de l'article 2 représente environ 23Md€. Le programme 150 doit être examiné avec attention pour y démêler ce qui relève de la recherche ou de la formation, sans qu'il ne soit forcément possible de le faire de façon rigoureuse. D'ailleurs, les derniers chiffres officiels disponibles pour l'estimation de la dépense intérieure de recherche et développement financée par les administrations (la DIRDA) s'élèvent à 17,909 Milliards d'euros, représentant 0,75% du PIB en 2018. Ce total inclut d'autres programmes ministériels, y compris hors périmètre MESRI. On peut, conservativement, évaluer à environ 15Md€ la part affectée à la recherche dans ces 23Md€.

Observations du bureau :

Retard

Un estimatif très grossier serait de dire que pour atteindre les 1% d'investissements publics (sur la cible de 3% du PIB en englobant public et privé) il manquait donc en 2018, 5Md€ sur la part des programmes 150, 172 et 193 dans les 17,9Md€ du total (1/3 de 17,9 représente 5,7) en 2018.

Si la part du budget interne aux trois programmes était immédiatement ré-évalué à 20Md€ en 2020, puis suivait une ligne à 1% d'inflation et 1% de croissance (soit 2% d'augmentation par an pour faire simple, ceci ne marchant additivement que pour de très faibles pourcentages), cette part du budget atteindrait 24,4Md€ en 2030. Même en tenant compte d'une stagnation (prévision médiane INSEE actuelle : retour au PIB pré-covid en 2023) jusqu'en 2023 puis une augmentation à 1+1%, cette part du budget atteindrait 23,4Md€ en 2030.

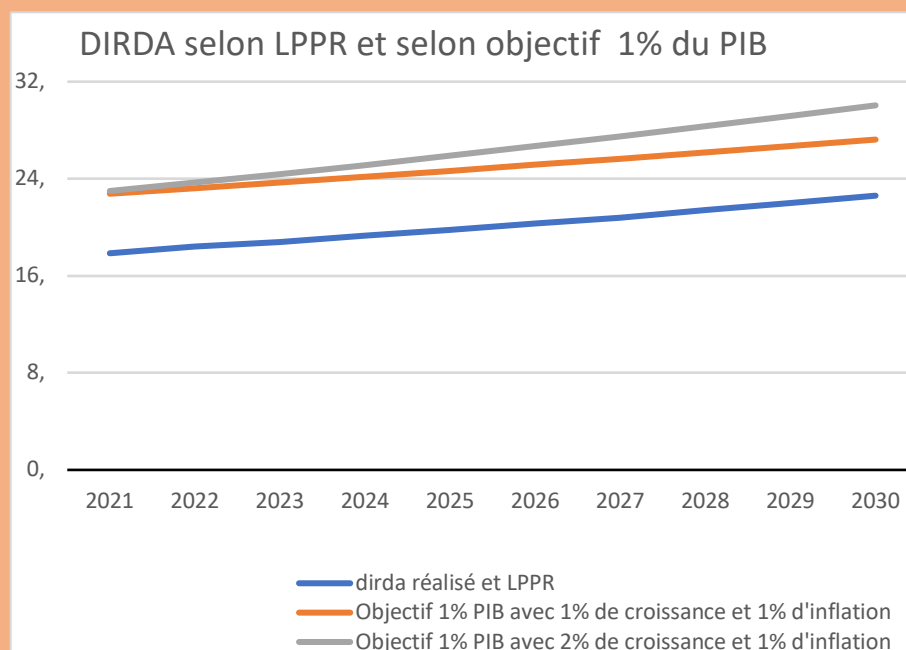
¹ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_13_programmation_pluriannuelle_recherche.pdf

En l'état du tableau présenté à l'article 2, l'augmentation cumulée fait atteindre une part de budget à 20Md€, avec une trajectoire qui n'est pas linéaire mais une montée en charge progressive et en faisant l'hypothèse très conservatrice que toutes les sommes ajoutées iront à la recherche. Il y a donc un réel effort financier, mais qui ne permet pas de dire qu'on va rattraper le retard : on rattrapera entre un tiers et la moitié (dans une hypothèse de stagnation post-pandémie du PIB pendant 2 ans) du retard actuel en 10 ans, au mieux.

Besoins

C'est bien au moins 5 Md€ tout de suite qu'il manque pour atteindre 1% du PIB en dépense intérieure de recherche et développement financée par les administrations ... pas dans 10 ans. Parce que dans 10 ans (même avec une hypothèse de faible croissance à 1% par an), le PIB aura augmenté de plus de 10% et les 5 milliards auront perdu plus de 10% de leur valeur (avec une hypothèse de 1% d'inflation par an). Le besoin supplémentaire à horizon 2030 sera alors plutôt de l'ordre de 10 à 13 Milliards d'euros.

Le tableau qui suit reprend les éléments chiffrés mais avec comme point de départ la DIRDA complète (chiffre de 2018 à environ 18Md€). La courbe bleue se rapproche de la courbe orange, mais très lentement.



Orientations politiques

Le parti-pris de mettre la plus grande part de cette augmentation sur le programme 172 traduit une orientation politique **en faveur des appels à projets** à travers une revalorisation très sérieuse des crédits ANR (par ailleurs couplée à une volonté affichée dans l'article sur l'ANR et dans les annexes/étude d'impact de donner une large place aux programmes dits "non-ciblés", et d'atteindre un taux de succès d'environ 30%). Personne ne peut nier que cette augmentation a vocation à faire oublier le ridicule de la situation atteinte par l'ANR il y a quelques années avec des taux de succès inférieurs à ceux des projets européens « d'excellence », et la situation actuelle avec des taux vers 15%. Néanmoins **cette augmentation substantielle des crédits sur appels à projet ne répond pas aux besoins de crédits de fonctionnement/équipements récurrents**, et l'amélioration des mécanismes de préciput n'y pourvoira pas et peut même augmenter les différences suivant les pratiques de site ou d'établissement. Rien ne garantit, d'ailleurs, que l'augmentation de ces budgets

d'accompagnement aillent intégralement à des activités relevant de la recherche dans les EPSCP où les différents postes sont enchevêtrés.

De même, les **revalorisations des différentes catégories de personnel** restent assez floues et avec des enveloppes notoirement insuffisantes (une partie minoritaire de l'augmentation du programme 150, une partie non négligeable étant potentiellement consommée par le mécanisme des chaires et de leur environnement, qui ne concernera qu'une petite minorité de personnel.)

Enfin, le choix d'une **trajectoire financière incrémentale** pour (très partiellement) rattraper le retard renvoie aux mandats électoraux suivant le gros de l'effort budgétaire, ce qui traduit un choix politique qui n'est pas celui attendu par le monde de la recherche française ; et ceci encore moins au sortir d'une pandémie qui a tristement illustré les besoins